



No de résolution



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 6^e jour du mois de septembre 2019 à 16 h, à la salle du conseil municipal située au centre communautaire de la ville de L'Assomption, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères
Nicole Martel (arrive à 2.1)
Chantal Brien
Nathalie Ayotte

Messieurs les conseillers
Fernand Gendron
Michel Gagnon
Marc-André Desjardins
Pierre-Étienne Thériault

Membres absents
François Moreau

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur général et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier adjoint par intérim et avocat sont également présents.

ET IL EST 16 H

Le maire, monsieur Sébastien Nadeau souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le greffier adjoint certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

2019-09-0382

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour,

2019-09-0383

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 6 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES ET DES CHEMINS À L'ASSOMPTION POUR UNE DURÉE DE CINQ (5) ANS 2019-2020 À 2023-2024 – **ANNULATION ET AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES MODIFIÉ INCLUANT SAINT-GÉRARD-MAJELLA**



No de résolution

CONSIDÉRANT le lancement d'un appel d'offres public, le 15 août dernier, publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sous le nom VLA-AOP-TEC-201907-TDRC, numéro de référence 1243539, afin d'obtenir des soumissions pour les travaux de déneigement des rues et chemins pour l'ensemble du territoire de la ville de L'Assomption pour les cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2019 à 9 h 35 et qu'une seule soumission a été reçue et considérée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres, soit :

| Soumissionnaire | Prix soumis (taxes incluses) |
|--------------------|---------------------------------|
| Jean Raynault inc. | 5 566 733,26 \$ |

CONSIDÉRANT le dépassement budgétaire de la soumission par rapport à l'estimé du projet;

CONSIDÉRANT l'évolution des coûts par rapport au contrat précédent d'une durée de cinq (5) ans, soit de 3 055 824,10 \$ à 5 566 733,26 \$ pour une différence de 2 510 909,16 \$, représentant une augmentation de 82,17 %;

CONSIDÉRANT que conformément à l'avis d'appel d'offres faisant partie intégrante de la régie des documents d'appel d'offres, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune soumission pour l'appel d'offres de déneigement et déglacage des sentiers, trottoirs, abrisbus, kiosques postaux et accès aux bâtiments (secteur Saint-Gérard-Majella);

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-09-0384

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par la conseillère Chantal Brien

Et résolu,

D'annuler l'appel d'offres VLA-AOP-TEC-201907-TDRC pour les travaux de déneigement des rues et chemins pour l'ensemble du territoire de la ville de L'Assomption;

De rejeter la soumission reçue pour cet appel d'offres;

D'autoriser le responsable de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public modifié pour le déneigement qui regroupera les travaux de déneigement des rues et chemins et les travaux de déglacage des sentiers, trottoirs, abrisbus, kiosques postaux et accès aux bâtiments (secteur Saint-Gérard-Majella), le tout, en réduisant les exigences notamment quant à l'âge des équipements et au nombre d'équipes de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 AMÉNAGEMENT D'UN PARC CANIN AU PARC ROBERT-DUGUAY À L'ASSOMPTION – ANNULATION ET AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES MODIFIÉ

CONSIDÉRANT le lancement d'un appel d'offres public, le 15 août dernier, publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sous le nom VLA-AOP-TEC-201908-TAPCRD, numéro de référence 1292653, afin d'obtenir des soumissions pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au parc Robert-Duguay à L'Assomption;



No de résolution

2019-09-0385

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2019 à 11 h 5 et que trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

| Soumissionnaires | Prix (taxes incluses) |
|---------------------------|--------------------------|
| Terrassement Baril | 215 892,44 \$ |
| Construction Moka inc. | 224 842,81 \$ |
| Pro-Nord Excavation inc. | 246 033,42 \$ |

CONSIDÉRANT le dépassement budgétaire des soumissions reçues par rapport à l'estimé du projet d'environ 125 000 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT que conformément à l'avis d'appel d'offres faisant partie intégrante de la régie des documents d'appel d'offres, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par la conseillère Nicole Martel

Appuyé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault

Et résolu,

D'annuler l'appel d'offres VLA-AOP-TEC-201908-TAPCRD pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au parc Robert-Duguay à L'Assomption;

De rejeter les soumissions reçues pour cet appel d'offres;

D'autoriser le responsable de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres public modifié pour les travaux d'aménagement d'un parc canin au parc Robert-Duguay à L'Assomption, le tout, selon les besoins révisés à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE (PAYSAGISME) ET INGÉNIERIE POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DES PARCS DES MOISSONS ET ANDRÉ-COURCELLES À L'ASSOMPTION – ANNULATION DU LOT 1 (VOLET ARCHITECTURE DE PAYSAGE)

CONSIDÉRANT le lancement d'un appel d'offres public, le 1^{er} août dernier, publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) sous le nom VLA-AOP-TEC-201908-SPPMA, numéro de référence 1292528, pour la rétention de services professionnels en architecture de paysage lot 1 aux fins de la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'aménagement des parcs des Moissons et André-Courcelles à L'Assomption;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2019 à 10 h 30 et qu'une seule soumission a été reçue et considérée conforme aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a eu lieu le 29 août 2019, à compter de 10 h 30, pour analyser la qualité de l'offre reçue selon le principe de la double-enveloppe et que suite à cette analyse, la soumission a reçu la note de passage, ce qui a permis de considérer l'offre financière de la soumission soit :



No de résolution

| Soumissionnaire – Lot 1 (architecture de paysage) | Prix soumis (taxes incluses) |
|--|---|
| Groupe Marchand Architecture et Design inc. | 229 375,29 \$ |

CONSIDÉRANT que la seule offre reçue dépasse de près de 100 000 \$ l'estimé prévu pour ce volet de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que conformément à l'avis d'appel d'offres faisant partie intégrante de la régie des documents d'appel d'offres, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues pour chacun des lots;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2019-09-0386

Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte

Appuyé par le conseiller Fernand Gendron

Et résolu,

D'annuler le lot 1 de l'appel d'offres VLA-AOP-TEC-201908-SPPMA pour la rétention de services professionnels en architecture de paysage aux fins de la réalisation des plans et devis et de la surveillance des travaux d'aménagement des parcs des Moissons et André-Courcelles à L'Assomption;

De rejeter la soumission reçue pour ce volet de l'appel d'offres;

D'amorcer des démarches auprès de spécialistes dans la conception de projets semblables et d'autoriser le responsable de l'approvisionnement à lancer les appels d'offres nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-09-0387

Une période de questions est offerte au public.

Les personnes présentes dans la salle ont entretenu le conseil sur différents sujets.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

2019-09-0388

Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins

Appuyé par le conseiller Michel Gagnon

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 16 H 9

Sébastien Nadeau
Maire

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim et avocat